

ORIENTATION	OBJECTIFS reformulés à l'issue de l'atelier	MESURES proposées lors de l'atelier	Déclinaison nécessaire	Echelle d'application	Cadre de mise en œuvre
			oui/ non et critère de déclinaison	Région Bassin de consommation SCOT/PLU Projet Autres	Plan – phase d'étude Plan – phase instruction Plan – phase mise en œuvre Projet – phase d'étude Projet – phase instruction Projet – phase mise en œuvre Autres
A – INTEGRER L'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE	Tendre vers une autonomie des territoires (à l'échelle du bassin de consommation) de la production des matériaux courants pour l'approvisionnement de proximité des marchés du BTP Maintenir l'autonomie régionale pour les autres matériaux de consommation locale (ROC ; industrie des produits de la construction – ciment, tuiles, plâtre ; granulats pour couche de roulement) Adapter la production actuelle aux besoins pour les minéraux pour l'industrie	1- Observatoire des matériaux pendant toute la durée du schéma (évaluation des besoins et ressources disponibles) 2- Garantir le porté à connaissance des éléments de l'observatoire aux collectivités élaborant leur document d'urbanisme 3- Former et informer les acteurs de la planification (Etat, collectivités, CCI)		1- Bassin de consommation	1- Sur la durée du SRC
	Identifier les gisements potentiellement exploitables répertoriés et cartographiés par le SRC pour améliorer le niveau d'information	Pas de mesures volontairement			
	Anticiper les chantiers exceptionnels et leurs conséquences sur les approvisionnements	Lien avec l'observatoire Concertation pour planifier l'approvisionnement et les excédents (Etat, Profession, MO) Valoriser les déblais issus des grands chantiers au travers des carrières existantes autorisées (en granulats ou en réaménagement)			
	Préserver l'accès à long terme aux gisements d'intérêt national et régional et en faire la traduction dans les documents d'urbanisme	Etablir une concertation avec le représentant de la Profession dans l'élaboration des documents d'urbanisme (prise en compte des extensions) Mettre en zone carrière les extensions (?) : discussion juriste/UNICEM Kit réglementaire (pour les planificateurs) ? Zone de richesse du sous-sol Mesure ne faisant pas consensus : permettre l'exploitation des carrières dans les documents de planification sur les secteurs de GIN/GIR définis dans le SRC (mesures à définir) (mesure issue du constant qu'aujourd'hui, par défaut, les doc d'urba interdisent les carrières)			
ORIENTATION	OBJECTIFS	MESURES proposées lors de l'atelier	Déclinaison nécessaire	Echelle d'application	Cadre de mise en œuvre
B – ECONOMISER LA RESSOURCE ET DEVELOPPER LE RECYCLAGE	Extraire et autoriser les quantités nécessaires requises de matériaux primaires et utiliser le bon matériau pour le bon usage afin d'économiser la ressource primaire	1- Quantités nécessaires : à justifier dans la demande d'autorisation (DREAL) par rapport à la connaissance (CERC) 2- Justifier l'usage visé du matériaux par rapport au gisement dans le dossier de demande d'autorisation 3- Optimiser les extractions			
	Favoriser les « pôles minéraux » combinant extraction, stockage/valorisation, recyclage dans une démarche d'économie circulaire	1- Favoriser l'implantation des entreprises utilisatrices à proximité des pôles minéraux (ex : centrales à béton) 2- Obliger les installations de recyclage dans les nouvelles demandes de carrières 3 – Lutter contre les décharges sauvages pour récupérer les flux de matériaux			
	Améliorer la connaissance et la caractérisation des ressources secondaires pour favoriser leur utilisation	1- Procéder à une qualification des matériaux in-situ en particulier pour les déchets du BTP (chantiers de déconstruction) 2- Communiquer d'avantage sur les performances équivalentes de certaines ressources secondaires et les procédés de mise en œuvre au maître d'ouvrage			
	Développer la production et l'utilisation des ressources secondaires de qualité stabilisée pour augmenter le taux de matériaux issus de recyclage dans la consommation globale en matériaux en PACA (objectif chiffré à 21,6 % des matériaux issus du recyclage dans la consommation globale)	1- Demander un % minimal de matériaux recyclés dans les marchés : collectivités (rappel loi TECV 1 <sup>er</sup> janvier 2020), privé (le dire dans le SRC) quel contrôle ? 2- Exemplarité de la maîtrise d'ouvrage publique 3- valoriser le retour d'expérience de chantiers pilotes utilisant des ressources secondaires			
	Développer l'usage des matériaux renouvelables/ biosourcés en cohérence avec le schéma régional de la biomasse	1- Filière bois locale à organiser (construction ossature bois en remplacement pierre/béton) 2- Sensibilisation/ acceptabilité maîtres d'ouvrage/élus 3- Matériaux biosourcés dans les règlements des documents d'urbanisme (PLU) : incitation voire demande réglementaire			
	Identifier et accompagner l'évolution des compétences métiers pour pérenniser les emplois du secteur	Formations aux nouveaux métiers			
ORIENTATION	OBJECTIFS	MESURES proposées lors de l'atelier	Déclinaison nécessaire	Echelle d'application	Cadre de mise en œuvre

C- OPTIMISER LES TRANSPORT ET LIMITER LES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS	Rapprocher les sites de production (carrière et recyclage) des bassins de consommation identifiés	1- Recenser les sites de carrières et les sites de recyclage, cartographier les sites (concernant les sites de recyclage, leur volatilité rend l'exercice complexe). Utilité pour les maîtres d'ouvrage et la planification de leur chantier		Bassin de consommation	
	Optimiser les transports routiers (double frêt, nouvelle motorisation)	1- Rechercher la mutualisation des transports routiers entre les professionnels (exemple de ZAC Miramas), développer les bourses aux matériaux (ex du Grand Paris) 2- Inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer dans leurs marchés publics un critère d'évaluation lié au bilan carbone de l'offre (favorise le double frêt, l'usage des gisements à proximité) 3- Développer ce volet dans les études d'impact des carrières 4- Incitation en cours sur le renouvellement des flottes de camions, en lien notamment avec les créations de zones à faible émission (ZFE) dans les centres urbains (métropoles) 5- Prendre en compte la position des carrières dans l'implantation des stations service multi-énergie (GNV, GNL, électricité, H2)			
	Développer les transports alternatifs à la route (ferroviaire, fluvial, maritime) dans une logique de gain environnemental et de coûts/bénéfices (lien schéma régional des transports?)	Développer les transports alternatifs en priorité : pour les gros chantiers, pour les filières industrielles (matériaux en grande quantité ou parcourant de grandes distances) Attention à ne pas imposer de distance minimale pour développer ces modes de transport			
	Inciter le développement des pôles minéraux pour centraliser les activités et limiter les déplacements de matériaux	Pôles minéraux à développer en priorité sur les bassins de consommation, au plus près des consommateurs : à transcrire dans le documents d'urbanisme.		SCOT/PLU	
ORIENTATION	OBJECTIFS	MESURES proposées lors de l'atelier	Déclinaison nécessaire	Echelle d'application	Cadre de mise en œuvre
D – PRESERVER LES ENJEUX DU TERRITOIRE	Orienter les projets, dès le stade de la planification, vers les zones de moindre sensibilité environnementale, selon la grille de sensibilité, pour préserver les ressources et milieux naturels des territoires (ERC)	1- Prendre en compte dans l'aménagement des carrières les différents zonages environnementaux et leur niveau de d'exigence 2- Préserver la fonctionnalité des milieux dans la phase de conception des projets 3- Respecter les orientations des chartes des PNR 4- Valoriser le guide des bonnes pratiques dans le cadre de la réalisation des évaluations d'incidences (+ guide en cours sur ERC) Préservation des ressources en eau : attention particulière à porter sur les risques de pollution des nappes phréatiques et sur la mise en communication des masses d'eau + renforcer les contrôles			
	Tenir compte des conséquences de l'implantation et de l'exploitation des carrières dans l'évolution des paysages et dans le respect du patrimoine culturel des territoires	1- Rendre systématique la réalisation d'une étude paysagère spécifique 2- Réhabilitation des sites anciens : s'assurer que la réhabilitation se fait dans le cadre d'un projet de territoire, à l'échelle de la commune ou de l'interco 3- Favoriser la remise en état coordonnée d'une carrière au fur et à mesure de son exploitation	oui		
	Anticiper les risques générés par les carrières et améliorer leur rôle dans la prévention et la gestion des risques extérieurs	1- Ne pas aggraver l'aléa naturel 2- Penser la carrière comme un outil de gestion du risque (lors de la réhabilitation : aménagement de plan d'eau, pistes DFCl) 3- Valoriser les bonnes pratiques au niveau régional 4- Garantir une gestion durable des forêts présentes sur le site tout au long de son exploitation			
	Contribuer à garantir la continuité des activités agricoles	1- Continuer à gérer les espaces agricoles sur le site des carrières 2- Eviter les espaces agricoles (à fort potentiel ou qui jouent un rôle dans la vie locale) 3 - Anticiper le changement climatique en garantissant l'autonomie alimentaire des territoires			
	Prendre en compte les impacts des carrières dans le cadre de vie	1- Poursuivre les actions de communication 2- Pérenniser les comités de suivi locaux en impliquant d'avantage les collectivités 3- Organiser des journées portes ouvertes 4- Poursuivre les actions éducatives à l'attention des jeunes 5- Préserver les zones de calmes existantes			
ORIENTATION	OBJECTIFS	MESURES proposées lors de l'atelier	Déclinaison nécessaire	Echelle d'application	Cadre de mise en œuvre
	Intégrer la biodiversité dans l'exploitation pour assurer sur la durée sa préservation	1- Traduire les mesures de l'EI en faveur de la biodiversité dans les procédures d'exploitation 2- Former le personnel des carrières 3- Favoriser l'innovation, les échanges de bonnes pratiques et leur diffusion entre les différents acteurs 4 – Encourager le suivi des espèces patrimoniales emblématiques sur les sites et communiquer sur ces suivis			

<p>E – PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DANS L'EXPLOITATION DES CARRIERES</p> <p>REHABILITER ET VALORISER LES SITES</p>	Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et humides d'un point de vue qualitatif et quantitatif	<p>1- Recycler plus au niveau des process d'exploitation</p> <p>2- Utiliser les meilleures techniques disponibles pour économiser l'eau, notamment pour le secondaire</p> <p>3- Favoriser le réemploi des limons en remblaiement des carrières en eau - échange auprès des opérateurs (EDF) sur la capacité mobilisable</p> <p>4- Contrôler l'inertie physico-chimique des matériaux inertes accueillis en remblais de plan d'eau</p>			
	Préserver le cadre de vie pour l'acceptabilité sociale	<p>1- Favoriser les pratiques peu génératrices de nuisances et les meilleures techniques disponibles</p> <p>2- Favoriser la concertation et la communication auprès des riverains et des élus</p> <p>3- Prendre en compte l'accessibilité du site, dès le stade du projet (dans l'étude d'impact) et en lien avec les collectivités</p> <p>4- Porter à connaissance des services urbanisme les contraintes et impacts liés à la carrière</p>			
	Garantir une réhabilitation des sites de qualité et adaptée aux enjeux du territoire	<p>1- Concertation en amont sur le projet, transparence sur l'évolution du réaménagement envisagé</p> <p>2- Préconiser dans le comité de suivi périodiquement un point sur la réhabilitation du site et ses enjeux</p>			
	Valoriser les matériaux des carrières régionales et le patrimoine géologique local	<p>1- Favoriser l'utilisation des ressources locales</p> <p>2- Prévoir des critères d'approvisionnement local dans les marchés publics</p>			
	Améliorer le suivi de la mise en œuvre des mesures au niveau régional				

Responsable
Etat Région Département Interco Commune Maître d'ouvrage travaux Carrier Autres...
1- Etat 2- Etat (PPA), CCI 3 - Etat, UNICEM
Responsable
1- DREAL/CERC 2- Carrier/ Etat 3- Carrier
3- DREAL/demande d'autorisation
2- Etat/ CEREMA
ADEME/CEREMA/ UNICEM
Responsable

DREAL (carrière) et région (recyclage)
Maître d'ouvrage
Maître d'ouvrage des grands chantiers
<b>Responsable</b>
<b>Responsable</b>
